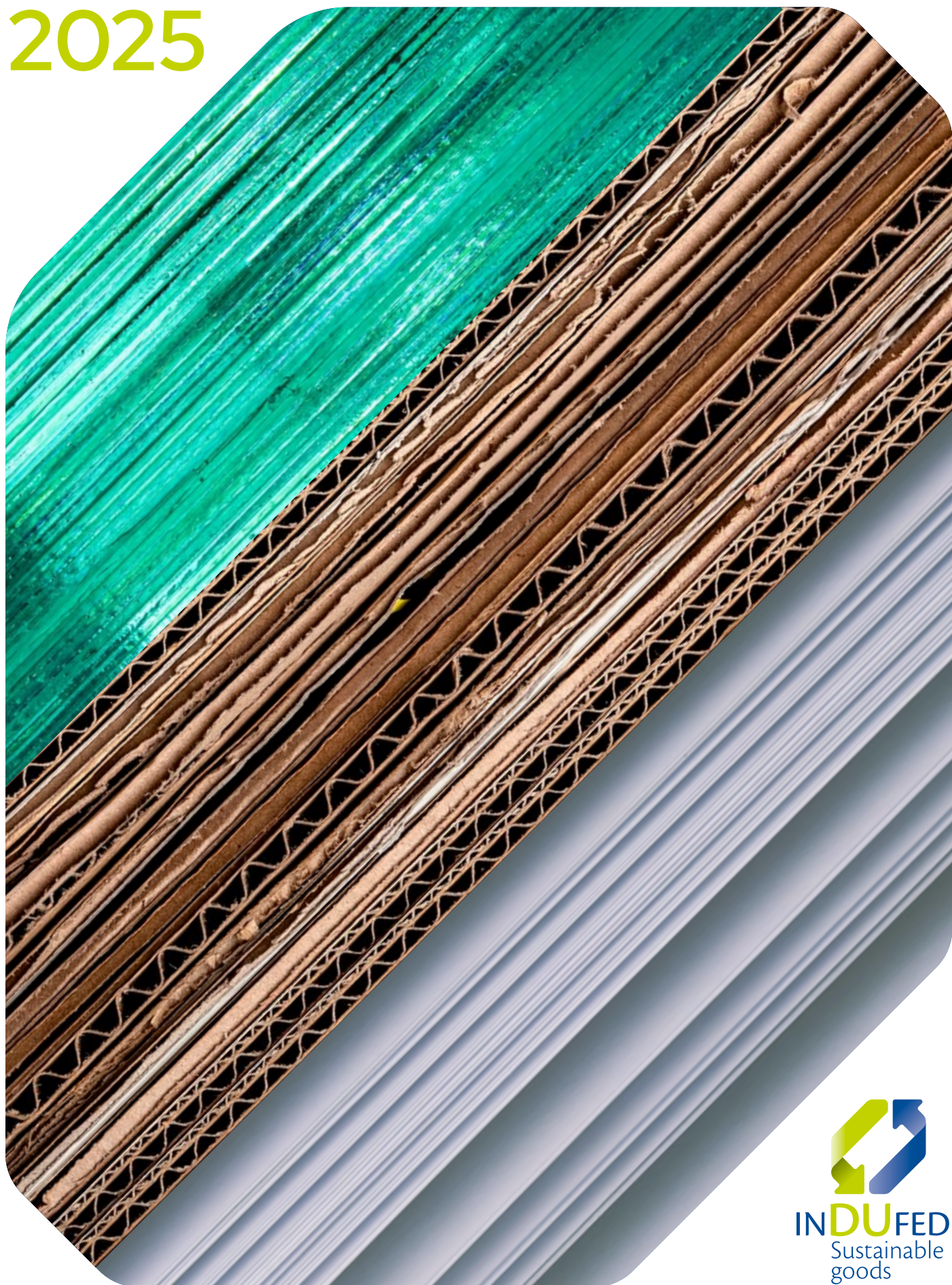


Rapport d'activités

2025



Chiffres clés 2025



291

ENTREPRISES

actives dans les secteurs de la production et la transformation de papier, du carton et du verre.



17.016

EMPLOIS DIRECTS

procurés localement à des ouvriers et employés au sein de nos entreprises.



8

MILLIARDS €

de chiffre d'affaires générés par ces activités.



75 %

À L'EXPORTATION

Nos 3 secteurs génèrent trois quart de leur chiffre d'affaires à l'export.

Table des matières



Mot du Président _____ 4



Feuille de route 2026 _____ 6



Affaires publiques, communication et promotion inDUfed _____ 8



La situation socio-économique en 2025 __ 14



Les affaires sociales en 2025 _____ 22



Affaires environnementales et durabilité __ 26



Représentations _____ 35



Les organes de décision et l'équipe _____ 39

Mot du Président



Chaque défi est une opportunité déguisée : en 2026, faisons de nos ambitions une réalité pour renforcer la compétitivité et la durabilité de nos secteurs

Chers membres d'Indufed,
Chers amis,

Un dicton bien connu dans le monde maritime dit :

« *Un bon marin affronte la tempête qu'il ne peut éviter, et évite la tempête qu'il ne peut affronter.* »

2025 a été une année tumultueuse, pleine de défis. Sur le plan international, nous avons été confrontés à un contexte géopolitique instable marqué par des guerres, des nouveaux coûts d'importation, de nouvelles lois et réglementations, et bien d'autres choses encore. Cela a entraîné un climat entrepreneurial très incertain, dans lequel nous avons dû naviguer en tant que capitaines de nos entreprises. Cela nous a obligés à définir notre cap de manière encore plus claire et précise, afin de braver les vagues sans nous échouer sur les récifs. Cela exige du leadership, tant de notre part que de celle du législateur. **Nous avons besoin les uns des autres pour rendre nos entreprises et notre société plus durables, plus résilientes et plus compétitives.** Ce n'est qu'avec l'ensemble des parties prenantes que nous pourrons y parvenir. Chaque acteur devra apporter sa pierre à l'édifice.

Tous ces changements et ces incertitudes offrent également de nombreuses opportunités pour nos secteurs en Belgique. **Au lieu de nous accrocher à l'ancien, nous devons concentrer toute notre énergie sur la construction du nouveau.** Et nous avons la chance de pouvoir compter sur tous les collègues de notre équipe inDUfed.

2025 a été une année de préparation stratégique dans les régions. Notre équipe inDUfed a été accueillie et entendue à de nombreux niveaux. Elle a activement contribué aux efforts de nos fédérations européennes visant à renforcer la compétitivité de nos industries du verre, du papier et du carton. Les projets sont désormais sur la table. Les plans sont prêts. **En 2026, il sera temps que nos gouvernements agissent pour renforcer la compétitivité en œuvrant à la création de conditions de concurrence équitables et en favorisant une économie circulaire plus forte.** Il est impératif de prendre des mesures concrètes pour simplifier les procédures administratives, réduire nos coûts énergétiques et salariaux et mettre en place des solutions abordables et réalistes en matière de décarbonisation. **Des engagements ont été obtenus à cet égard, et inDUfed, en tant que fédération positive et tournée vers l'avenir, veillera à ce que les promesses d'hier deviennent la réalité de demain.** inDUfed est le partenaire qui ne se contente pas de dénoncer les problèmes, mais qui cherche des solutions. Un partenaire qui est l'un des moteurs de l'élaboration de mesures concrètes en faveur du renouveau industriel et économique dont la Belgique et l'Europe ont besoin pour se préparer à la transition durable de notre société.

Je vous remercie sincèrement pour votre soutien à cette vision et à notre fédération au cours de l'année écoulée. Cependant, la tempête ne sera pas encore apaisée en 2026. Je voudrais partager avec vous une autre maxime maritime :

« *Les eaux calmes n'ont jamais fait de bons capitaines.* »

Chers membres d'inDUfed, les bases d'un avenir plus solide sont posées. Je me réjouis de continuer à travailler avec vous en 2026 afin de défendre nos secteurs en tant que piliers stratégiques de l'économie circulaire et de la prospérité de notre pays.

Chers capitaines, je vous souhaite à tous bon vent et bonne navigation !

Remco Maandag
Président

Feuille de route 2026

Gouvernance

- Coordination entre l'État fédéral et les régions.
- Transposition essentielle et harmonisée de la législation européenne (pas de « goldplating »).
- Réduction des formalités administratives, c'est-à-dire allègement de la charge administrative.



Énergie et climat

- Transition énergétique et climatique efficace des industries du verre, du papier et du carton (des grandes entreprises consommatrices d'énergie aux PME).
- Garantie d'un approvisionnement en mix énergétique décarboné.
- Mesures visant à rendre l'énergie décarbonée abordable pour tous les consommateurs industriels.
- Production d'énergie renouvelable sur les sites industriels.
- Visibilité à long terme sur les systèmes CO₂ (ETS1, ETS2, CBAM).



Environnement

- Une flexibilité accrue en matière de permis environnementaux.
- Développement des MTD (meilleures techniques disponibles) en phase avec les réalités industrielles.
- Utilisation efficace des matières premières (bois, eau, sable, etc.).
- Élaboration d'une politique industrielle pour la gestion des polluants persistants (PFAS, BPA, perturbateurs endocriniens, etc.).
- Gestion efficace de l'industrie du bois.



Politique de produits

- Approche améliorée de la rénovation des bâtiments : efficacité énergétique et circularité des matériaux.
- Développement de systèmes de recyclage pour les produits en verre issus du secteur du bâtiment.
- Soutien et maintenance des systèmes de recyclage du verre creux, du papier et du carton.
- Politiques globales de gestion des emballages (règlement sur les emballages et les déchets d'emballages).
- Nouvelles normes relatives aux produits.
- Politiques appropriées en matière de contact alimentaire.



Numérisation

- Une numérisation renforcée dans nos secteurs d'activité.



Social et formation

- Suivi actif de la mise en œuvre de l'accord du gouvernement fédéral
- Coopération avec Technocampus
- Révision de la gestion du Fonds social 115
- Nouvelle classification des fonctions 136-222
- Suivi des négociations collectives interprofessionnelles
- Négociation collective sectorielle 115
- Élaboration de politiques de réinsertion des travailleurs
- Numérisation : prime syndicale dans l'industrie papetière
- Projet « Jeunes travailleurs » et industrie de la production et de la transformation du papier
- Conditions de travail viables dans les systèmes de travail continu (KUL)
- Développement de Sharepoint en tant que plateforme d'information sociale



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- Suivi de l'évolution économique des entreprises d'INDUFED : production, commerce, logistique et transport
- Analyse des statistiques sociales

COMMUNICATION ET PROMOTION

- Mise en avant des priorités sectorielles
- Informer, sensibiliser et promouvoir les secteurs, leurs produits et leur circularité
- Conseiller les membres sur les enjeux auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leurs priorités commerciales
- Offrir aux membres des conseils sur mesure pour répondre à leurs besoins en matière de communication stratégique

Affaires publiques, communication et promotion inDUfed



1 Introduction – 2025 : une année marquée par une nouvelle dynamique politique et des transformations organisationnelles

L'année 2025 a été marquée par des développements importants pour inDUfed, tant sur le plan des affaires publiques, de la communication que des activités de promotion produit. Après les élections fédérales de 2024, la Belgique a finalement approuvé un nouvel accord de gouvernement fédéral au début d'année. **Ce revirement politique, combiné à un agenda législatif européen intense, a créé un environnement particulièrement propice à la défense des intérêts des industries et au dialogue avec les décideurs et parties-prenantes.**

Dans le même temps, inDUfed a entamé une **transformation structurée de son approche en matière de communication**, renforçant sa visibilité, consolidant ses relations avec ses membres et se positionnant plus clairement comme une référence pour l'industrie du papier, du carton et du verre en Belgique. Nous avons également **revu notre approche promotionnelle dans le secteur du verre**, afin de gagner en transparence et en dynamisme sur les questions clés ayant trait à la circularité.

2 Affaires publiques : un engagement continu au cours d'une année décisive

2.1 Positionner nos secteurs dans un nouveau paysage politique

L'adoption de l'accord de gouvernement fédéral en 2025 a marqué le début d'une phase cruciale pour la mise en œuvre de nouvelles politiques. Pour inDUfed, cela s'est traduit par un agenda plus intense en matière d'affaires publiques, l'objectif étant de veiller à ce que **la réalité et les spécificités des industries du verre et du papier et carton soient pleinement comprises et prises en compte par les décideurs politiques.**

Tout au long de l'année, **inDUfed a mené de nombreuses discussions avec les acteurs politiques tant au niveau fédéral que régional.** Des réunions ont été organisées avec les cabinets des ministres responsables de l'économie, de l'emploi, de l'énergie, du climat, des finances, de la mobilité et des affaires européennes. Au cours de ces discussions, des éléments importants de l'accord de

gouvernement qui concernent directement nos secteurs ont été abordés, tels que les réformes du marché du travail, les retraites, les prix de l'énergie, les infrastructures énergétiques, les voies de décarbonation et la simplification administrative.

Parallèlement, inDUfed a suivi de près les débats sur d'importants dossiers législatifs européens, notamment dans les domaines de l'environnement, du climat et du commerce, et y a apporté sa contribution. Dans tous ces échanges, notre mission a consisté à **représenter les intérêts et les initiatives de nos membres, tout en sensibilisant aux risques potentiels d'une législation trop complexe, inopportune ou insuffisamment coordonnée.**

2.2 Renforcement du dialogue au niveau européen

Environ 80 % de la législation qui touche notre secteur trouve son origine dans les institutions européennes. Il est donc essentiel d'être présent dès le début du processus et de défendre les intérêts de nos membres dès le départ. Cela est d'autant plus nécessaire que le processus décisionnel évolue rapidement et que la réglementation peut s'appliquer directement dans les États membres. **inDUfed renforce cette présence non seulement par un suivi actif et sa participation au sein de divers forums et fédérations européennes, mais aussi par son affiliation à Vleba.** Celle-ci nous offre un accès supplémentaire à l'information, aux développements politiques et aux contacts, ce qui nous permet de diffuser nos points de vue encore plus rapidement et de manière plus ciblée, et donc d'exercer une plus grande influence sur les positions belges au niveau européen.

En parallèle, l'Union européenne mise fortement en 2025 sur le « nettoyage de sa maison ». **De nombreuses réglementations appartenant à la législature précédente ont été jugées trop complexes ou trop exigeantes, ce qui explique que la simplification soit désormais au centre des préoccupations.** Grâce à notre action européenne renforcée, nous suivons de près ces évolutions. L'accent mis sur la « simplification »,

notamment par le biais de propositions omnibus, et le report ou l'abandon de dossiers tels que l'EUDR et la directive sur les allégations environnementales, montre que la faisabilité et la proportionnalité font à nouveau l'objet d'une attention accrue. En tant que fédération, nous continuons à suivre activement ce processus afin de gérer au mieux son impact sur nos secteurs.

Dans ce cadre, inDUfed a participé à la **réunion annuelle organisée par la FEB VBO avec les membres belges du Parlement européen.** Ce forum a permis à la fédération de mettre en avant plusieurs priorités transversales pour les secteurs du papier, du carton et du verre, notamment la nécessité d'une simplification administrative, l'accès à une énergie abordable et fiable et des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur.

Ces échanges ont souligné **l'importance d'aligner les ambitions climatiques sur la compétitivité de l'industrie, afin que les industries européennes puissent continuer à investir, à innover et à contribuer à l'autonomie stratégique du pays.** En tant que fédération, nous continuerons à suivre activement le processus législatif européen afin de gérer le plus efficacement possible son impact sur nos secteurs.

2.3 Rapprocher les décideurs politiques de la réalité industrielle



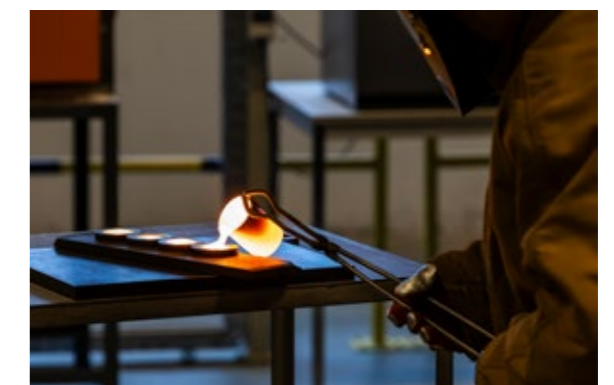
L'organisation de visites d'entreprises chez nos membres a constitué un élément important de la stratégie d'affaires publiques d'inDUfed en 2025. **En accueillant les décideurs politiques directement sur les sites de production, la fédération a souhaité promouvoir une compréhension concrète des processus industriels, des investissements et des défis.**

Au cours de l'année, plusieurs ministres, députés et représentants européens ont visité des sites de production dans les secteurs du verre, du papier et du carton. Ces visites ont été l'occasion d'aborder des sujets tels que **l'accès à l'énergie et son coût, l'électrification, le recyclage et la circularité, l'innovation, la rénovation des bâtiments et les stratégies à long terme pour la décarbonation.** Elles ont également mis en

évidence les efforts considérables déjà entamés par nos membres et les conditions nécessaires pour maintenir cette dynamique.

En outre, la visite du nouveau président de la Commission paritaire pour le secteur du papier, accompagné de représentants des syndicats, a contribué à **une meilleure compréhension mutuelle et à un meilleur dialogue social en familiarisant toutes les parties avec la réalité du secteur.**

Dans l'ensemble, 2025 a confirmé la valeur d'un dialogue durable, transparent et bien préparé avec les décideurs politiques. **inDUfed a renforcé son rôle de partenaire constructif et crédible, capable de traduire les objectifs politiques en réalité industrielle et vice versa.**



3 Communication : structurer les ambitions et accroître l'impact

3.1 Une approche plus structurée de la communication

Parallèlement à ses activités de relations publiques, inDUfed a considérablement renforcé ses capacités de communication en 2025. Grâce à un nouveau collaborateur entièrement dédié à la communication, la fédération a pu **mieux structurer ses ambitions et adopter une approche plus proactive et cohérente.**

Cela s'est traduit par une communication directe renforcée avec les membres, ce qui a permis de clarifier les flux d'information et d'assurer une communication plus régulière. **inDUfed a également activé et professionnalisé sa présence sur LinkedIn, utilisant la plateforme pour mettre en avant les activités de plaidoyer, les initiatives des membres et les messages sectoriels importants.**

3.2 Les événements comme outils d'engagement et d'expertise

Les événements ont joué un rôle important dans la stratégie de communication d'inDUfed en 2025. La fédération a organisé des événements en ligne et physiques afin d'informer ses membres, de stimuler le débat et de démontrer son expertise.

Un **webinaire organisé en collaboration avec la société John Cockerill** était axé sur l'efficacité énergétique industrielle et la décarbonisation et proposait des informations pratiques et des études de cas pertinentes pour les différents profils des membres d'inDUfed. En outre, **inDUfed a coorganisé une conférence consacrée au Clean Industrial Deal**, qui a réuni des représentants des institutions européennes et de l'industrie afin de discuter de la manière dont la décarbonation peut devenir un moteur de croissance, à condition que les conditions préalables appropriées soient réunies.



3.3 Visibilité dans les médias et leadership éclairé



inDUfed a également accru sa visibilité dans les médias en 2025. Notre Managing Director a participé à une entrevue pour le **podcast « Let's Talk » de la FEB VBO**, dans laquelle il a donné son point de vue sur la durabilité, l'innovation et la réglementation complexe dans les industries du papier, du carton et du verre. Une interview dans **Le Vif / Knack** a renforcé le profil d'inDUfed en tant que voix reconnue dans le débat public sur l'industrie et la compétitivité.

3.4 Une identité renouvelée et une transformation numérique

Afin de soutenir ces efforts, inDUfed a procédé à un renouvellement de sa marque en 2025. Le **matériel de communication** a été harmonisé afin de mieux refléter la mission et les valeurs de la fédération, et le **site web** a été repensé pour devenir plus clair, plus accessible et plus convivial.

Enfin, inDUfed a lancé le déploiement d'une nouvelle **plateforme SharePoint** afin d'améliorer l'efficacité interne et de faciliter les échanges avec les membres. Cet outil numérique renforcera encore la collaboration et le partage des connaissances au sein de la fédération.

3.5 Promotion du verre

L'année 2025 a été marquée par un changement dans la manière dont inDUfed mène ses activités de promotion. **Un groupe de travail a été créé au sein du conseil d'administration afin de redéfinir les activités et l'organisation interne et de les adapter aux souhaits des membres.** L'objectif était d'actualiser le fonctionnement et de mieux l'aligner sur les thèmes qui seront importants pour tous dans les années à venir. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de dissoudre l'ancien Comité exécutif et de créer **trois nouvelles commissions.**

À la fin de l'année 2025, les commissions suivantes ont été créées :

- **Le Comité Flatglass**, qui regroupe tous les membres de la production et de la transformation du verre plat. Les tâches de ce comité comprennent la promotion du verre plat belge et le suivi de la normalisation. En tant que successeur direct du Comité exécutif, le président du Comité Flatglass reste invité à assister aux réunions du Conseil d'administration de la FIV.
- **Le Comité Insulation**, qui regroupe les membres du secteur du verre plat et de l'isolation (laine de verre et verre cellulaire). Ses missions comprennent les efforts de rénovation nécessaires et les contacts avec le secteur plus large de la construction.

→ Un tout nouveau **Comité Recyclage**, composé de tous les membres du secteur du verre (verre plat, laine de verre, verre cellulaire, verre creux, fibre de verre), car le recyclage deviendra un thème essentiel dans les années à venir et revêt une importance primordiale pour tous nos membres. Avec ce comité, le secteur du verre souhaite rechercher de bonnes pratiques et des solutions afin d'augmenter le pourcentage de verre recyclé grâce à un système rentable.

Entre-temps, plusieurs membres ont désigné des représentants dans les trois comités et des réunions de lancement ont été organisées afin de définir les actions prioritaires pour les deux prochaines années.

En 2025, **les nouvelles normes NBNS 23-002-4:2025 et NBN S 23-002-5:2025 ont également été publiées.** Elles concernent un nouveau calcul de l'épaisseur du verre, en particulier pour le verre feuilleté. Cette publication a entraîné la mise à jour de l'application Vitralys. **Vitralys** est une application de la fédération du verre, utilisée pour calculer l'épaisseur du verre. Vitralys tient compte de toutes les normes en vigueur et est largement utilisée dans le secteur de la construction. La publication des nouvelles normes a donc nécessité une mise à jour de l'application. L'année 2025 a été mise à profit pour actualiser l'ensemble de l'informatique derrière le système. Le lancement de la nouvelle version de Vitralys, qui tiendra donc compte des normes les plus récentes, est prévu pour le début de cette année 2026.

3.6 Conclusion

À tous égards, 2025 a été une année de consolidation et de transformation pour inDUfed. **L'intensification des activités de relations publiques, la professionnalisation de la communication et le lancement d'une nouvelle organisation pour les activités**

promotionnelles ont renforcé la visibilité, la crédibilité et l'impact de la fédération. Les résultats qui apparaissent aujourd'hui ne sont qu'un début et constituent une base solide pour un engagement et une influence continue dans les années à venir.

La situation socio-économique en 2025

Une année morose en général pour l'industrie européenne

L'industrie belge a connu un redressement modeste en 2025 mais est restée sous pression, avec une croissance globale faible par rapport aux services et à la construction, tandis que l'industrie manufacturière se concentrait davantage sur la réduction de ses coûts que sur l'expansion.

- La production industrielle a commencé à se redresser légèrement après le ralentissement lié à la période post-pandémie et à la crise énergétique, soutenue par la reconstitution des stocks et une amélioration graduelle du cycle industriel européen, mais ce rebond est resté qualifié de « modéré » et inférieur au dynamisme d'avant-crise.
- Les branches à forte intensité énergétique comme le papier et le verre mais également la chimie, les métaux et les autres matériaux de construction ont continué de souffrir de coûts élevés, de contraintes réglementaires accrues et d'une demande extérieure faible, ce qui a maintenu le moral des industriels à un niveau bas et orienté l'investissement surtout vers la mise en conformité réglementaire (notamment environnementale) plutôt que vers l'innovation.
- La fragilité des entreprises s'est traduite par une hausse des faillites et une faible intensité d'échanges dans les secteurs industriels, les insolvabilités dans la construction et les chaînes de valeur associées signalant des tensions persistantes dans une partie de l'écosystème industriel.

→ Des niches comme la production liée à la défense et la haute technologie ont été mises en avant comme de rares poches de croissance et des éléments clés pour le repositionnement industriel de la Belgique à long terme, même si leur poids global en 2025 est resté limité.

Une fois de plus, et pour la quatrième année consécutive, le chiffre d'affaires des entreprises de nos trois secteurs a baissé en 2025. Cette réduction est liée à la fois à une nouvelle baisse des exportations et par une stagnation de la demande intérieure. Pourtant, un sursaut d'optimisme après l'été et un baromètre de conjoncture pointant vers le haut indiquaient un regain de confiance des chefs d'entreprise lié à une reprise des commandes, tant dans la construction que dans l'industrie manufacturière. Cette amélioration s'est malheureusement étioyée durant les mois qui ont suivis. Alors que la balance commerciale belge de nos trois secteurs s'était améliorée par rapport aux années précédentes en 2024 tout en restant négative, elle se creuse à nouveau en 2025. Cette « rechute » est essentiellement causée par une augmentation importante des importations relatives aux exportations dans le secteur de la transformation du papier et du carton dont la balance commerciale négative se creuse davantage.

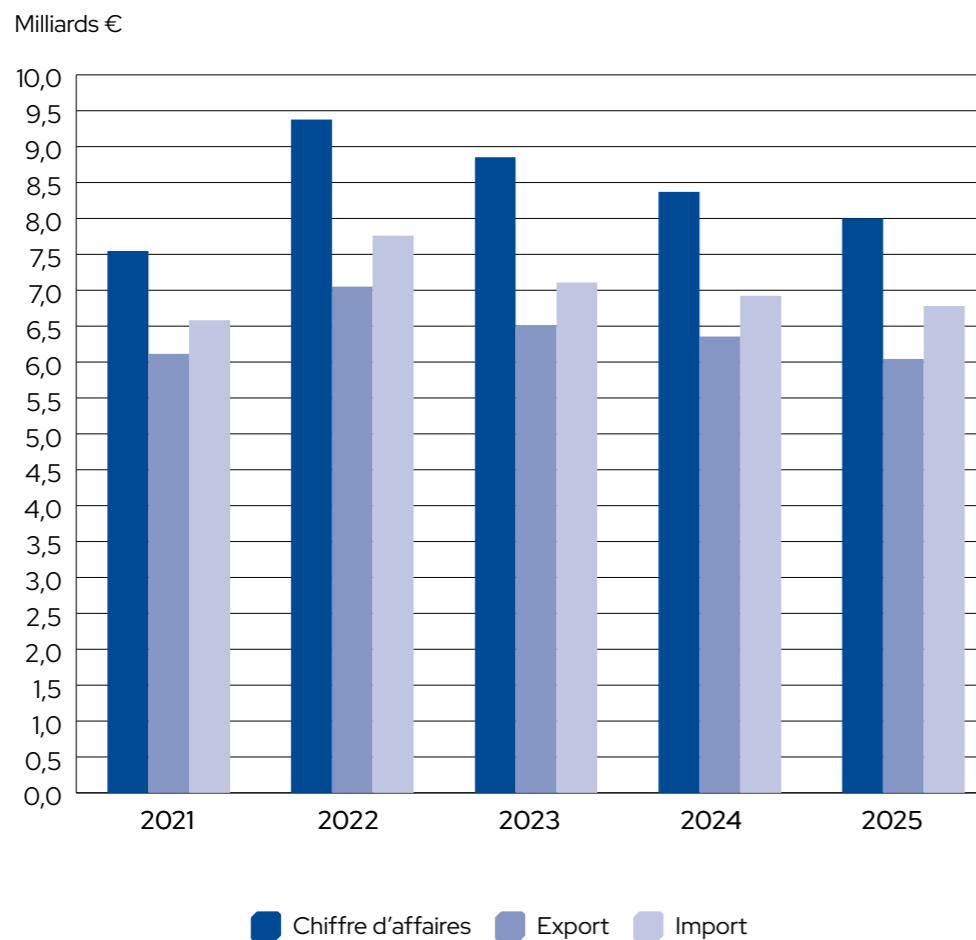
Zoom sur les secteurs d'activités

Suite à la fermeture fin 2023/début 2024 de SAPPI Lanaken, usine spécialisée dans la production de papier graphique, la production du secteur de la production de pâte à papier et de papier en Belgique a évidemment subi une réduction considérable par rapport à 2022. Cependant la production globale du secteur reste stable en 2025 par rapport à 2024. La balance commerciale du secteur de la production de pâte à papier et de papier, quant à elle, reste négative mais s'améliore très légèrement (15 %).

La balance commerciale du secteur de la transformation du papier et du carton connaît quant à elle une importante baisse (- 100 %) tandis que son chiffre d'affaires se redresse légèrement par rapport à 2024 (+ 1,3 %).

Le secteur verrier quant lui voit son chiffre d'affaires continuer à baisser en 2025 (- 12,3 %), pour la troisième année consécutive. Les exportations comme les importations sont en baisse et c'est tout un secteur qui souffre.

Pâte à papier, papier et carton /
Articles en papier et en carton / Verre et articles en verre



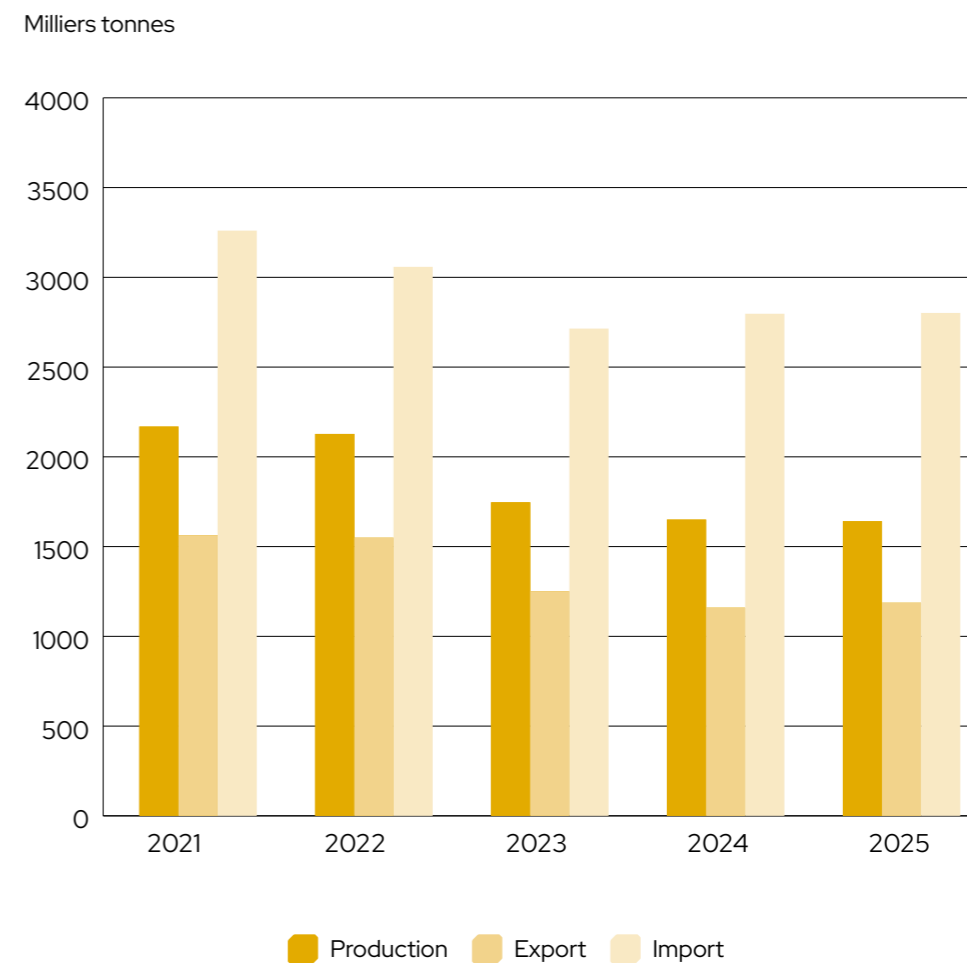
Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 171, 172 & 231

Selon les données officielles déjà disponibles pour 2025, nos trois secteurs ont réalisé près de 68 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, principalement à destination des marchés européens. Le chiffre d'affaires total approche ainsi les 8 milliards d'euros en 2025

Les exportations, exprimées en valeur, enregistrent une baisse par rapport à l'année précédente et s'établissent à 6 milliards d'euros. Les importations suivent la même tendance et reculent pour atteindre 6 milliards d'euros.

Parallèlement, les investissements réalisés au sein de nos trois secteurs se sont élevés à 489 millions d'euros en 2025, confirmant la poursuite des efforts de modernisation et de développement industriel.

Pâte à papier, papier et carton



Source : Cobelpa

À la suite de la fermeture en 2024 du site SAPPI de Lanaken, spécialisé dans les papiers graphiques, la production belge de pâtes, papiers et cartons a fortement reculé en 2025 pour s'établir à 1.668.745 tonnes.

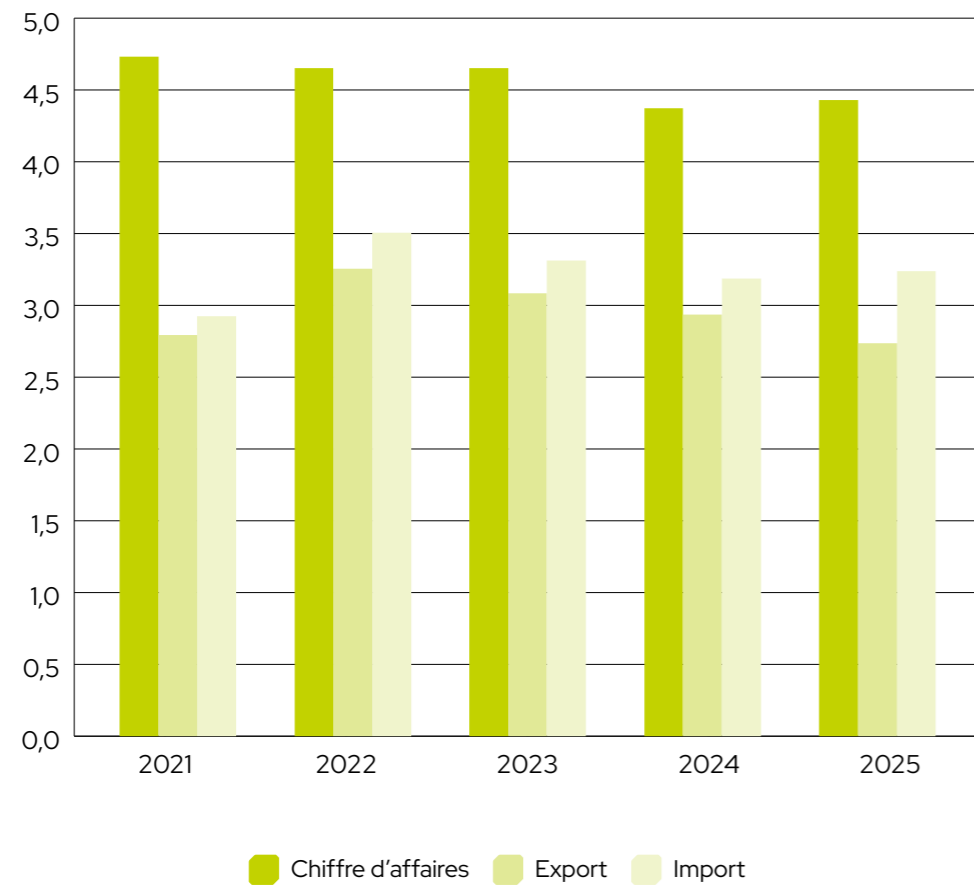
Le secteur du papier et du carton reste néanmoins très tourné vers l'international : près de 80 % de la production est exportée vers les autres

pays européens. Cette orientation s'explique par l'hyperspécialisation des unités de production et par leur taille importante : une seule machine à papier peut produire jusqu'à 400.000 tonnes par an d'un même type de papier, un volume largement supérieur aux besoins du marché intérieur. Pour les mêmes raisons, le niveau des importations de papier et carton demeure élevé.

Quant à la consommation totale de pâte, elle poursuit sa tendance à la baisse observée ces dernières années et devrait atteindre environ 240.000 tonnes en 2025.

Articles en papier et en carton

Milliards €



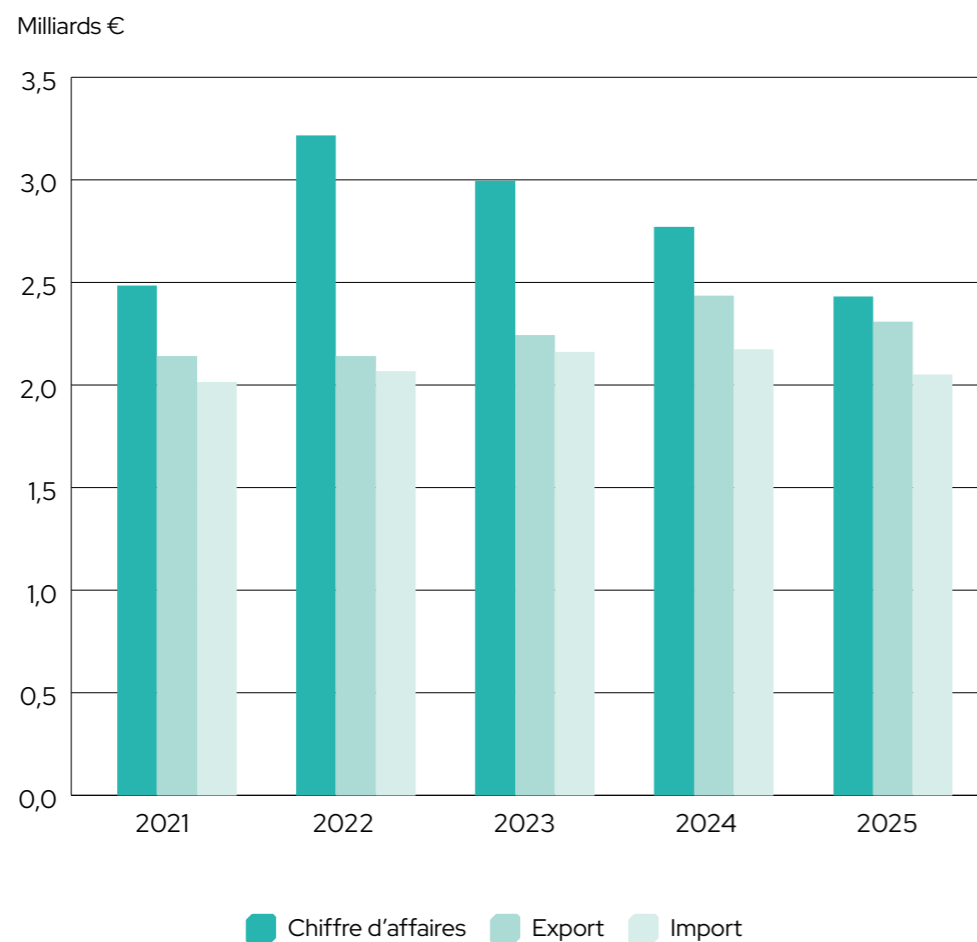
Source : SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 172

D'après les premiers chiffres officiels disponibles, les exportations directes des entreprises de transformation du papier et du carton demeurent stables et atteignent 2.733 milliards d'euros en 2025. Les importations, quant à elles, se maintiennent également à un niveau stable.

Le secteur réalise également un volume important d'exportations indirectes : les emballages, cartons ondulés et boîtes pliantes fabriqués en Belgique et vendus sur le marché intérieur sont ensuite exportés avec les produits qu'ils conditionnent, qu'il s'agisse de denrées alimentaires, de médicaments ou d'autres biens.



Verre et articles en verre



Source : BNB & SPF Économie - Déclarations à la TVA NACE 231

Les premiers chiffres officiels montrent que les exportations verrières ont diminué de 5 % en 2025 et la balance commerciale du secteur atteint 257 millions € en 2025.

Les clients principaux du secteur sont européens : l'Allemagne en tête, suivie de la France, des Pays-Bas, Royaume-Uni et Italie. Ces cinq pays représentent à eux seuls 70% de nos ventes à l'étranger, l'Union européenne comptant pour 85%. De manière similaire, nos concurrents sont les Allemands, suivis des Néerlandais, des Français et des autres Européens. Concernant les vitrages isolants, les Pays-Bas sont de loin notre premier client avec 80% des exportations sur notre marché belge en 2025.

Indice d'activité industrielle : évolution des courbes synthétiques sectorielles 2015-2025



01/01/2015 01/01/2016 01/01/2017 01/01/2018 01/01/2019 01/01/2020 01/01/2021 01/01/2022 01/01/2023 01/01/2024 01/01/2025 01/01/2026

Source : BNB



Les affaires sociales en 2025

1 Un nouveau gouvernement avec une mission d'économies

Le 31 janvier 2025, un accord de gouvernement fédéral a été conclu et un nouveau gouvernement dirigé par le Premier ministre De Wever est entré en fonction. Le gouvernement était confronté à des défis budgétaires conséquents.

En parallèle, les discussions sur la norme salariale et sur un accord interprofessionnel pour la période 2025-2026 se sont poursuivies. **Avec un rapport de la CRB proposant une norme salariale zéro, il n'a pas été possible de parvenir à un accord entre les partenaires sociaux.** Les interventions du ministre Clarinval n'ont pas abouti à un accord interprofessionnel, après quoi le gouvernement a dû prendre le relais.

Les équilibres au sein du gouvernement, d'une part, et les grands défis prioritaires, d'autre part,

ont d'abord trouvé leur reflet dans **un accord de Pâques qui prévoyait un ensemble de mesures socio-économiques** telles que la limitation de la durée des allocations de chômage, les indemnités d'insertion, la réforme des pensions les plus élevées (fonctionnaires), la responsabilisation en matière de maladie et d'incapacité de travail.

Une partie de ces mesures trouvait son fondement dans une loi-programme, d'autres mesures ont été développées plus en détail dans l'accord d'été du 21 juillet 2025. Cet accord, qui met l'accent **sur la modernisation du droit du travail**, prévoit des mesures concernant le travail de nuit et les heures supplémentaires, une réduction des délais de préavis et des réformes des pensions.

2 La norme salariale

Les longues négociations au sein du gouvernement ont notamment eu pour conséquence que **l'arrêté royal (AR) relatif à la norme salariale** n'a été publié que le 12 septembre 2025. La ministre Clarinval a en outre décidé d'augmenter la valeur nominale des **chèques-repas** de 2 € à partir du 1^{er} janvier 2026.

La fixation de la norme salariale marque traditionnellement le coup d'envoi des négociations sectorielles.

3 Les négociations sectorielles ont démarré avec un retard exceptionnel

Les négociations sectorielles dans le **secteur de la transformation du papier et du carton** ont été les premières à démarrer parmi les secteurs inDufed. Le 17 novembre 2025, un accord protocolaire a été conclu, qui a été soumis au vote de l'Assemblée générale le 26 novembre. L'accord protocolaire a été approuvé à la majorité des voix. Les CCT ont été signées le 17 décembre 2025. Les négociations ont été difficiles et ont duré plus longtemps que d'habitude.

Dans le **secteur de la production de papier** également, la négociation d'un accord-cadre a été particulièrement difficile et les syndicats ont été consultés entre-temps au sujet de l'échec initial des négociations et d'éventuelles actions.

Une dernière tentative de négociation entre les porte-paroles a finalement abouti à un accord qui a été approuvé par toutes les parties le 6 janvier 2026.

Le secteur du verre n'a pas entamé de négociations au cours de l'année 2026. La concertation sectorielle a été reportée jusqu'à la conclusion d'un accord sur la réforme du Fonds de sécurité d'existence, ce qui a pris du temps, jusqu'au début du mois de janvier 2026. Le décalage entre la concertation interprofessionnelle et la concertation sectorielle a contribué à ce que 2025, première année couverte par l'AIP et l'accord sectoriel, se soit écoulée avant que les premiers accords ne soient conclus.



4 Emploi

Le ralentissement économique persistant et les pressions qui pèsent sur l'industrie belge se font clairement sentir dans les trois secteurs couverts par inDUfed. L'emploi affiche une tendance générale à la baisse.

C'est dans le secteur du verre que la baisse a été la plus forte. L'emploi y a diminué de pas moins de 1108 travailleurs en un an, soit 14,20 % de l'emploi total. Compte tenu du rapport ouvriers-employés, le recul a été le plus marqué chez les ouvriers, où une baisse de 15,85 % a été enregistrée, contre une baisse de 10,87 % chez les employés.

Cette forte baisse est principalement due à la faillite d'une grande entreprise, mais des restructurations de moindre ampleur au sein du secteur ont également contribué à cette diminution.

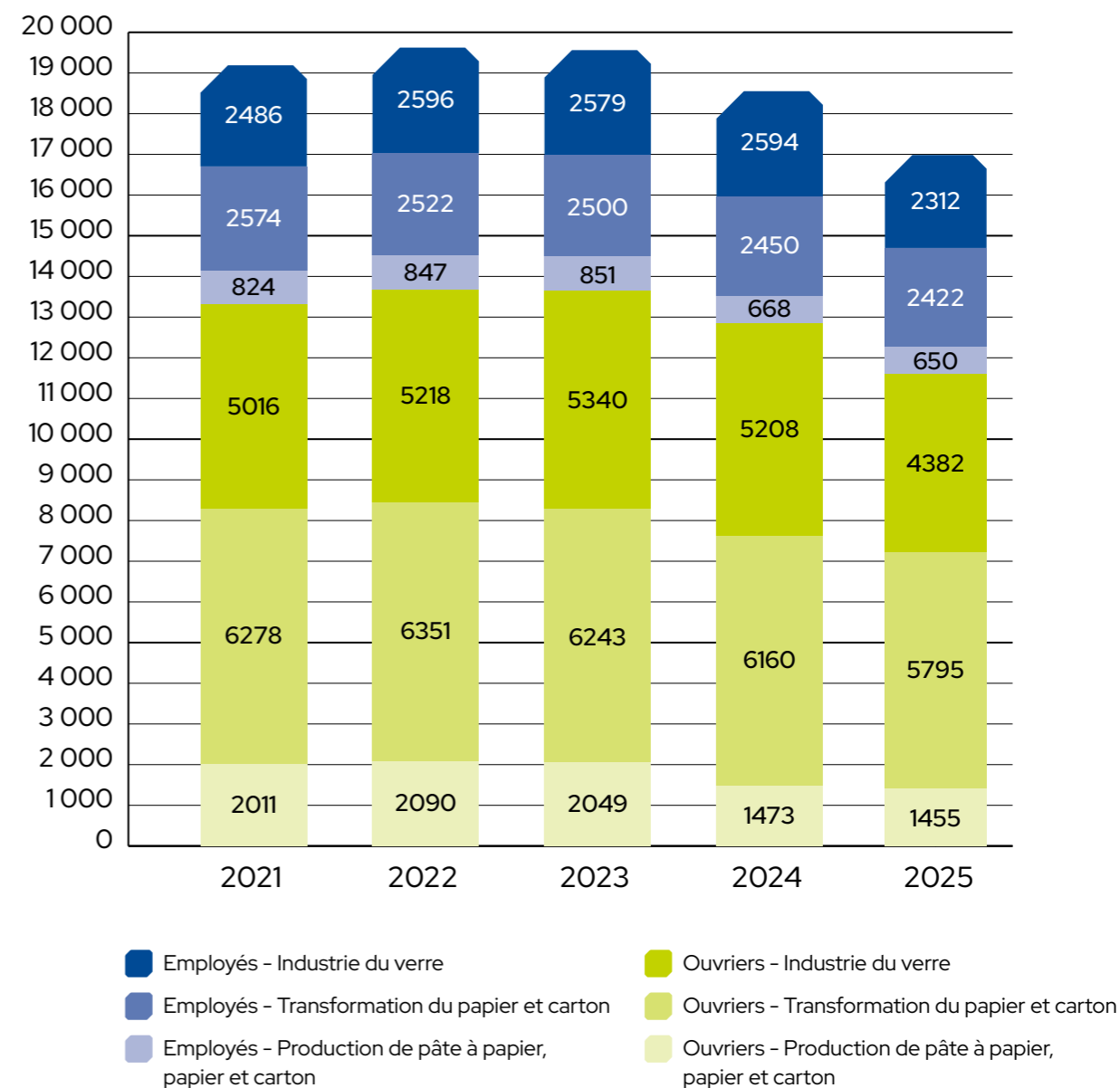
Les deux secteurs du papier n'ont pas non plus été épargnés par une nouvelle baisse de l'emploi, même si celle-ci est moins marquée.

Le secteur de la production de papier a perdu 36 travailleurs au cours de l'année écoulée, ce qui correspond à une baisse de 1,68 % de l'emploi. La baisse a été la plus forte chez les employés (-2,69 %). L'effectif des ouvriers a diminué de 1,22 %.

La transformation du papier et du carton a été plus durement touchée : pas moins de 393 emplois ont été supprimés, ce qui correspond à 4,56 % de l'emploi total. La baisse chez les employés se limite à 1,14 %, mais la perte de postes d'ouvriers s'élève à pas moins de 5,92 %.

Même si, au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres ne sont disponibles que jusqu'à la fin du troisième trimestre 2025, on peut d'ores et déjà affirmer avec certitude que le quatrième trimestre 2025 suivra une tendance similaire. Malheureusement, aucune reprise de l'activité ni des embauches n'était à signaler à la fin de l'année 2025.

Évolution de l'emploi par secteur



Affaires environnementales et durabilité

La durabilité à l'honneur

L'année 2025 s'est avérée être une période charnière pour les politiques énergétiques, climatiques et environnementales, marquée à la fois par une intensification des ambitions européennes et par une forte incertitude réglementaire. Dans un contexte où les entreprises industrielles poursuivent activement leurs efforts et leur engagement dans la transition durable et la recherche de solutions innovantes, **la multiplication des réformes, la révision de cadres existants, ainsi que l'instauration de nouvelles exigences crée des défis majeurs en matière d'investissements, de compétitivité et de faisabilité opérationnelle.**

Sur arrière-fond des thématiques phares de 2025, en lien avec l'énergie, le climat, l'environnement, les PFAS ou encore les emballages, nous présentons les principales actions entreprises par inDUfed, dont notre contribution au cadre légal affectant directement nos membres. InDUfed a plaidé tout au long de l'année pour **une approche réaliste et équilibrée** dans ces domaines et continuera sur cette voie pour tous les chantiers qui structureront l'année 2026.

Énergie / Climat

La transition industrielle vers une économie à bas carbone a été fortement impactée en 2025 par une réalité technique exigeante et un cadre réglementaire incertain et en constante évolution. Dans ce paysage complexe, inDUfed se concentre sur trois domaines essentiels : **la transition climatique et le système ETS européen** en pleine révision impactant directement les coûts carbone ; **l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'efficacité énergétique et de décarbonation**, notamment par le biais des conventions carbone en Wallonie et EBO en Flandre ; et **la transition énergétique par l'électrification**, où les conditions de raccordement au réseau et le coût élevé de l'électricité déterminent autant la faisabilité technique que la viabilité économique des investissements. Ces trois piliers montrent que les entreprises doivent non seulement faire des choix technologiques,



mais aussi le faire dans un contexte réglementaire incertain, en constante évolution et qui influence profondément leur réalité opérationnelle. inDUfed les soutient dans cette démarche en leur apportant son expertise technique et en représentant fermement les intérêts du secteur.

Transition climatique

L'année 2025 a été marquée par une grande incertitude en matière de politique climatique. **Bien que les secteurs industriels s'engagent pleinement dans la transition, ce contexte rend fragiles les décisions d'investissement nécessaires à la décarbonation.** La fixation d'objectifs climatiques pour 2040, en ligne avec l'objectif européen de neutralité carbone en 2050, constitue une étape importante, mais aussi difficile.

La position de l'industrie est claire : un cadre réglementaire stable et prévisible, adapté à la réalité industrielle actuelle, est essentiel. Cette réalité reste complexe et devra évoluer à moyen et long terme grâce à des changements technologiques profonds. Certaines technologies clés ne sont pas encore pleinement développées, malgré les nombreux projets pilotes déjà en cours dans le domaine de la décarbonation.

Dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission (EU ETS), l'année 2025 a été marquée par la révision d'une série de paramètres qui modifient l'attribution gratuite de quotas d'émission aux entreprises et, par conséquent, les coûts du carbone prévus dans les budgets des entreprises. Plus

précisément, la révision des valeurs de référence des benchmarks, la compensation indirecte et les mécanismes de reconnaissance de la biomasse ont entraîné une grande incertitude. De plus, les chiffres définitifs pour la période 2026-2030 ne sont toujours pas connus à l'heure où nous écrivons ces lignes. Par ailleurs, la modification de la définition des émissions de CO₂ dans la directive ETS a entraîné une révision des niveaux d'émission des fabricants de verre utilisant de la soude synthétique. Cela a des conséquences administratives sur les plans de déclaration et de surveillance. Dans ce contexte, inDUfed, l'Awac et le VEKA ont élaboré conjointement une procédure et notice explicative.

Enfin, une attention particulière a été accordée aux conséquences possibles du futur système ETS2 sur les petits émetteurs industriels de CO₂, bien que l'entrée en vigueur du système ait été reportée d'un an, car la Commission européenne a pris conscience de la complexité de sa mise en œuvre. Parallèlement, des mécanismes visant à soutenir la décarbonation de ces entreprises souvent plus petites sont en cours de développement.

Accompagnement des entreprises dans leur transition vers l'efficacité énergétique et la décarbonation

En Wallonie, l'année 2025 a été marquée par la réalisation des premiers audits énergétiques dans le cadre des conventions carbone. Ces audits visent à fixer les objectifs à atteindre d'ici 2032 tout en plaçant les entreprises sur une trajectoire claire et cohérente de transition. Un important travail d'accompagnement a été nécessaire en raison de la nouvelle méthodologie d'audit et de plan d'action, intégrant notamment les notions de pistes fermes et de pistes conditionnelles. **Un élément positif réside dans le choix laissé aux entreprises de définir un indice engageant basé sur l'efficacité énergétique, l'intensité carbone ou le recours aux énergies renouvelables.**

Transition énergétique

Dans le cadre de la transition énergétique, l'électrification – à des degrés divers selon les processus industriels – semble être la voie la plus évidente pour de nombreux industriels. **Toutefois, deux obstacles majeurs subsistent : le coût élevé de l'électricité et les conditions de raccordement au réseau électrique.** Sur ce dernier point en particulier, la différence de soutien entre la Belgique et ses pays voisins, tels que l'Allemagne et la France, est frappante.

Afin d'attirer l'attention sur la problématique des coûts de l'électricité, un membre d'inDUfed a témoigné de cette situation préoccupante lors de la conférence de presse annuelle de Febeliec présentant son étude comparative des prix de l'électricité, qui confirme clairement le désavantage concurrentiel de l'industrie belge. En outre, inDUfed a participé activement à des forums de débat et à des discussions sur la future norme énergétique au niveau fédéral, ainsi que sur son impact et sa mise en œuvre au niveau régional.

Ces messages ont également été repris lors de rencontres avec le ministre fédéral de l'Énergie, M. Bihet, durant lesquelles inDUfed a souligné les spécificités de nos secteurs industriels : une forte consommation d'électricité majoritairement sur les réseaux de distribution, la nécessité d'un approvisionnement

En décembre, une première série d'audits a été validée, permettant de déterminer un indice exécutoire pour la communauté d'inDUfed. **L'année 2026 constituera une étape clé, avec un premier bilan de la mise en œuvre concrète des pistes identifiées.**

En Flandre, une évaluation approfondie du mécanisme des EBO a été menée par un consultant externe. La question centrale portait sur la nécessité de poursuivre ce dispositif. Les secteurs industriels restent convaincus que les EBO constituent un atout important. Ils offrent un cadre structuré pour accompagner les entreprises tout en contribuant au respect de diverses obligations régionales et européennes.

continu, la préservation des autoproducteurs, ainsi que les difficultés rencontrées pour le raccordement de nouvelles installations électrifiées. Les coûts de raccordement élevés et les longs délais d'attente constituent aujourd'hui un frein considérable à l'accélération de la transition énergétique industrielle.



Environnement

2025 a été une année de transition, au cours de laquelle de nombreux dossiers débutés en 2024 ont pris forme mais dont la finalisation n'est prévue qu'en 2026, voire plus tard. **Dans le cadre de la thématique des permis d'environnement, inDUfed s'est concentrée à la fois sur le soutien aux membres pour des questions concrètes et sur le suivi global au niveau**

Directive sur les émissions industrielles – IED 2.0

La nouvelle directive 2024/1785 relative à la révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) est entrée en vigueur le 4 août 2024 et doit être transposée par les États membres avant le 1er juillet 2026. **La transposition de l'IED 2.0 dans les deux régions est suivie de près par inDUfed.** Sur un certain nombre de points, tels que le contenu des systèmes de gestion environnementale ou encore les plans de transformation, la Commission européenne devait publier une législation secondaire. Or fin 2025, lors du

politique. Cet accompagnement comprenait le suivi des évolutions réglementaires, la concertation avec l'administration et la mise en relation des entreprises avec des experts. Comme ce thème reste complexe et a un impact considérable sur le fonctionnement des entreprises et leurs projets d'investissement, un suivi attentif reste essentiel.

processus des omnibus environnementaux elle a revu ses exigences sous l'angle de la simplification administrative. **Ce changement, bien que salué, ne favorise absolument pas la clarté et l'harmonisation entre l'Europe et les régions.** En Flandre, outre les propositions de transposition de l'IED 2.0, des propositions politiques ont été formulées afin de suivre de plus près l'utilisation, la substitution et la limitation des rejets de substances préoccupantes.

EUDR : le règlement sur la déforestation est reporté

Le dossier EUDR est en cours depuis plusieurs années déjà. **inDUfed soutient l'EUDR dans son objectif de lutter contre la déforestation et de protéger les forêts qui constituent la matière première renouvelable pour les produits en papier et en carton.** Cependant, la manière dont celui-ci est intégré dans le règlement est trop lourd et trop exigeant, en particulier pour les PME. **Depuis le début, la fédération travaille avec ses homologues de différents pays européens et avec le soutien de CEPI afin de limiter au maximum les risques, les coûts supplémentaires inutiles et les dommages résultants.** Le système numérique chargé de traiter toutes les déclarations de diligence raisonnable s'est avéré insuffisamment stable, et tant les États membres que les entreprises ont exprimé leurs inquiétudes quant à sa faisabilité. Nous sommes heureux d'annoncer que fin 2025, juste avant la date d'entrée en vigueur initialement prévue du **30 décembre 2025**, l'Union

européenne a décidé de **reporter d'un an l'application de l'EUDR au 30 décembre 2026 avec une période de transition au 30 juin 2027 pour les PME.**

En parallèle à ce report, l'UE a procédé à une série d'ajustements ciblés afin de rendre le règlement plus opérationnel. **Ainsi, les règles de diligence raisonnable ont été simplifiées pour certains opérateurs économiques, les charges administratives ont été allégées et une évaluation obligatoire a été introduite en 2026.** Là encore, l'engagement conjoint de notre fédération et de ses partenaires européens a joué un rôle important : grâce à une contribution constructive et à des signaux coordonnés émanant du secteur, les modifications ont pu mieux correspondre à la réalité sur le terrain. Grâce à ces efforts, l'EUDR pourra être appliqué de manière plus réaliste et plus efficace à partir de la nouvelle date de mise en œuvre.

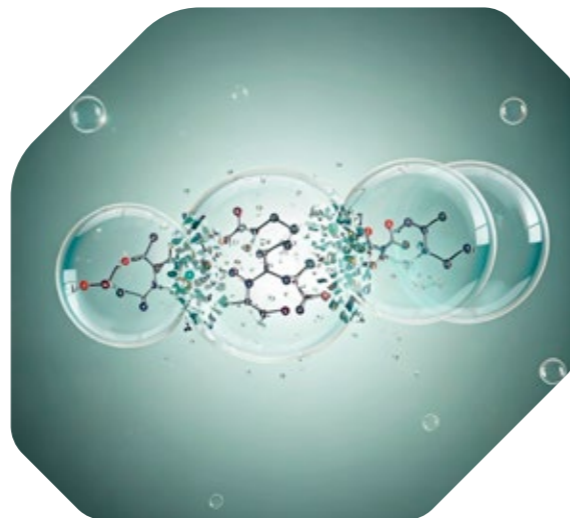
Les PFAS sont omniprésents !

En 2025, les PFAS ont dominé tant le débat sociétal et environnemental que le paysage réglementaire. Ces substances omniprésentes dans notre société figurent en tête des priorités des décideurs politiques, expliquant le développement rapide de nouvelles règles et initiatives diverses. **Étant donné que chaque État membre met l'accent sur des aspects différents, inDUfed continue de plaider en faveur d'une approche harmonisée et réaliste au niveau européen.** L'année écoulée a donc été fortement marquée par l'acquisition de connaissances : grâce à des webinaires, des réunions de concertation et des contacts intensifs avec des experts nationaux et internationaux. InDUfed a dès lors pu recueillir les informations nécessaires pour cibler les potentiels problèmes et mieux soutenir nos membres.

Les PFAS dans l'environnement

En avril 2025, la Région wallonne et AKT for Wallonia ont signé un accord de coopération afin d'intensifier la lutte contre les polluants organiques persistants (PFAS) dans l'environnement. Cette initiative vise à élaborer, en collaboration avec les acteurs industriels, des solutions concrètes pour mieux comprendre et réduire les émissions de PFAS, en misant sur la transparence, l'innovation et les bonnes pratiques au niveau sectoriel.

inDUfed et ses membres ont participé activement à ce processus et contribué au dialogue entre l'industrie et les pouvoirs publics afin d'aider les entreprises concernées par les PFAS à mieux comprendre cette problématique complexe et à définir les actions pertinentes. Leur engagement s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre performances industrielles et exigences environnementales, au profit de solutions efficaces, économiquement viables et durables.



La mise en place de contrôles PFAS réalisables dans les emballages est une priorité

En 2025, inDUfed a défini sa position concernant la teneur en PFAS dans les emballages alimentaires et les contrôles y afférents, tels que requis par le PPWR. Cette position a été formulée pour influencer la Commission européenne et les autorités nationales afin que la mise en œuvre des contrôles PFAS reste correcte, mais pragmatique. inDUfed a plaidé en faveur d'une approche réaliste et réalisable, conforme aux conclusions de l'étude à grande échelle menée par RISE et la Commission européenne. **Cette étude montre que la plupart des emballages en papier et en carton restent largement en deçà des limites fixées dans le PPWR et qu'une analyse basée sur le fluor total constitue une méthode fiable.** Lorsque cette analyse ne révèle pas de valeurs importantes, il est démontré que les différents PFAS restent également dans les limites autorisées, ce qui rend inutile toute mesure supplémentaire.

Cette approche apporte de la clarté et évite des charges inutiles pour les entreprises. inDUfed est également d'avis que **les producteurs d'emballages qui travaillent selon les bonnes pratiques de fabrication et disposent de déclarations correctes de leurs fournisseurs disposent ainsi d'une base solide pour démontrer que leurs emballages sont conformes à la réglementation.** Le dossier n'est toutefois pas encore clos et, en 2026, inDUfed prendra des mesures et engagera le dialogue avec les différents décideurs politiques afin de parvenir à une mise en œuvre proportionnée et techniquement réalisable. La position complète est disponible sur demande.

Emballages

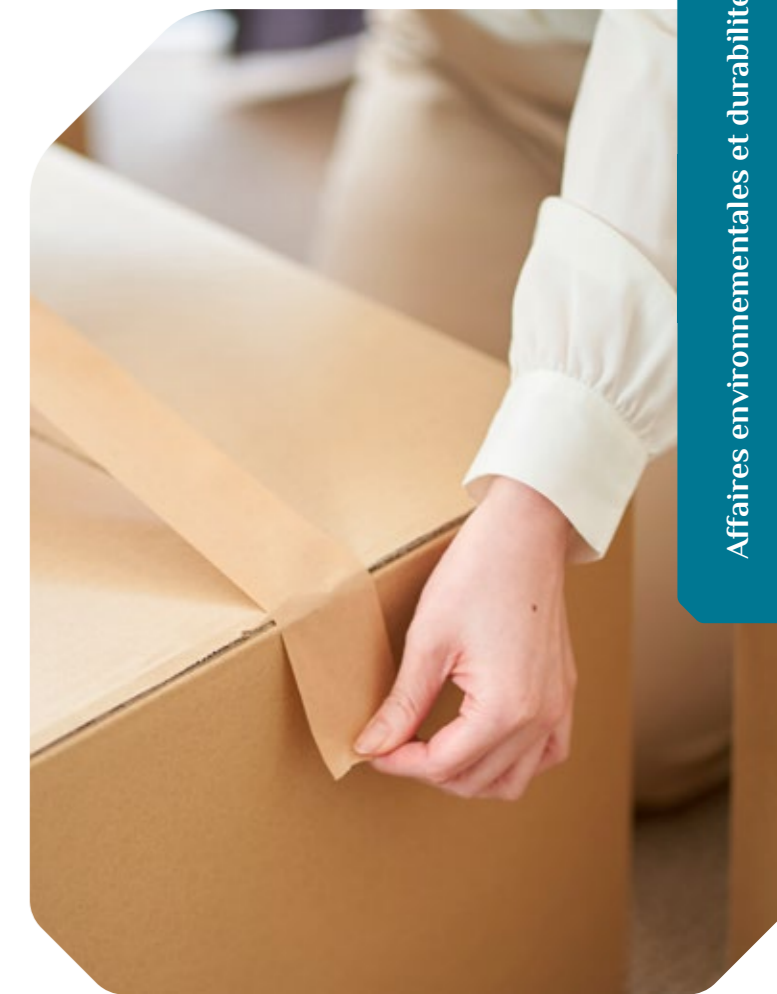
En 2025, la politique européenne en matière d'emballages a pris un nouvel élan avec la publication du nouveau règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). Avec le début de la période de transition vers 2026, les entreprises et les organisations sectorielles ont connu une année intense de préparation, d'élaboration technique et d'influence politique. **Tant au niveau européen – via l'élaboration d'exigences techniques en matière de recyclabilité et de normes futures – qu'au niveau national, où des législations supplémentaires telles que l'ACI sur les emballages et les déchets sauvages ont posé des défis complémentaires, le secteur a dû faire face à des choix stratégiques importants.**

Pour inDUfed, 2025 fut une année d'engagement actif : contribution à la normalisation européenne, défense d'exemptions réalisables pour les applications industrielles et veille à un cadre réglementaire équilibré qui soutient les ambitions environnementales tout en respectant la réalité économique. Cette dynamique constitue le fil rouge du dossier sur les emballages de 2025.

Le PPWR passe à la vitesse supérieure en 2025

En 2025 également, la politique européenne en matière d'emballages a été entièrement dominée par le nouveau règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR). Le règlement a été publié le 22 janvier 2025 au Journal officiel de l'Union européenne, marquant le début d'une période de transition de 18 mois avant son application généralisée dès le 12 août 2026. Cette publication a marqué le début d'un processus intensif, tant pour les institutions européennes que pour les secteurs concernés. La Commission européenne a presque immédiatement commencé à préparer les premiers textes de législations secondaires qui doivent concrétiser le PPWR.

Le CEN (ou *Comité Européen de Normalisation*) a ainsi reçu un mandat officiel pour élaborer les exigences techniques de recyclabilité pour tous les



L'exemption pour les films d'emballage et les bandes de cerclage est cruciale

Un autre sujet important concerne l'exemption pour les films d'emballage de palettes et les bandes de cerclage dans le cadre des exigences de réutilisation. inDUfed a défini une position spécifique à ce sujet dans le but d'influencer l'acte délégué préparé par la Commission européenne. Le document de prise de position est disponible sur le site web d'inDUfed.

inDUfed a plaidé en faveur de l'extension de l'exemption existante à l'objectif de 40 %, car la réutilisation de ces emballages est souvent infaisable. En effet, les volumes d'expédition élevés, l'absence de systèmes réutilisables adaptés et le manque de logistique de retour efficace rendent le réemploi structurel particulièrement complexe. En outre, l'utilisation manuelle d'alternatives réutilisables entraîne des

surcoûts élevés de main-d'œuvre et des risques ergonomiques accrus, tandis que les exigences réglementaires strictes en matière d'hygiène dans la chaîne alimentaire compliquent encore davantage le réemploi.

Ces éléments montrent qu'une exemption plus large est nécessaire pour éviter que **l'acte délégué n'entraîne des conséquences disproportionnées pour les entreprises**, en particulier dans des États membres exportateurs comme la Belgique.

En 2026, inDUfed poursuivra ses actions actives et engagera le dialogue avec les différents décideurs politiques pour parvenir à une solution réaliste et techniquement faisable.

L'ACI sur les emballages et les déchets sauvages reste une source de préoccupation

L'accord de coopération interrégionale (ACI) sur les emballages et les déchets sauvages restera un dossier présentant des défis considérables en 2025. Les textes actuels prévoient différentes mesures qui s'appuient directement sur la PPWR, mais qui vont souvent au-delà de ce qui est prescrit au niveau européen. **Cette forme de surréglementation crée de l'incertitude et risque de compromettre gravement la viabilité des entreprises.** En outre, l'ACI avance des montants exorbitants pour les coûts liés aux déchets sauvages imputés aux emballages, montants qui sont nettement plus élevés que dans les pays voisins et qui affaiblissent donc la compétitivité des entreprises belges.

L'industrie est prête à assumer sa part de responsabilité et à contribuer aux coûts de la gestion des déchets sauvages, mais uniquement si ces contributions sont équilibrées et proportionnées.

Les déchets sauvages sont avant tout un problème de comportement social, qui ne peut pas être résolu en envoyant une facture élevée à l'industrie. Une approche efficace doit être axée sur le changement de comportement, soutenu par l'éducation, l'application de la loi et la coopération entre toutes les parties concernées. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une simple contribution ou taxe financière sans impact sur l'objectif de réduction des déchets sauvages en rue.

inDUfed travaille en étroite collaboration avec Fost Plus et d'autres fédérations sectorielles afin d'ajuster l'ACI et de garantir un cadre réaliste, cohérent et applicable. L'objectif reste clair : une approche qui soutient à la fois les ambitions environnementales de réduction des déchets sauvages et respecte la viabilité économique des entreprises.

Que nous apportera 2026 ?

Au niveau national, des étapes importantes sont à l'ordre du jour. La transposition de la réglementation européenne dans la législation belge reste un

point d'attention, et inDUfed continuera à œuvrer pour une **mise en œuvre correcte sans surréglementation (goldplating).**

2026 sera à nouveau une année clé pour la politique en matière d'emballages

Après une année 2025 intense, 2026 s'annonce tout aussi déterminante pour nos entreprises en matière d'emballages. Le 12 août 2026, le PPWR entrera officiellement en vigueur, ce qui signifie que les premières mesures prendront effet. La mise en œuvre du règlement entrera alors dans une nouvelle phase, avec des législations secondaires qui sont cruciales pour la faisabilité pratique des systèmes d'emballage existants. **L'élaboration des règles relatives à la réutilisation, les critères applicables aux emballages réutilisables et le nombre de rotations requises détermineront directement la manière dont les entreprises pourront organiser leurs procédés.** Dans le

même temps, il est essentiel que ces nouvelles règles ne mettent pas à mal les parts de marché actuels des emballages en papier, en carton et en verre.

2026 sera une année décisive pour la poursuite de l'élaboration de l'**accord de coopération interrégionale (ACI) sur les emballages et les déchets sauvages.** Bien que ce document constitue une base importante, il contient encore aujourd'hui trop d'éléments qui vont au-delà de ce que prescrit le PPWR. Des adaptations sont nécessaires pour rendre l'ACI applicable pour les entreprises et le maintenir cohérent avec les règles européennes.



La révision de la réglementation FCM prend de l'ampleur

En 2026, nous prévoyons que la révision de la réglementation relative aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (FCM) UE 1935/2004 reprendra. Alors que la thématique est restée relativement calme en 2025, l'année à venir devrait apporter une accélération notable. Un dialogue ouvert et constructif avec la DG SANTE, le SPF Santé publique et

d'autres parties prenantes reste indispensable. **Une bonne législation sur les matériaux de contact alimentaire est une législation qui garantit à la fois la sécurité des matériaux de contact avec une vision réaliste de ce qui est faisable pour l'industrie** – des éléments qui sont soutenus par toutes les parties.



Que nous réserve l'année 2026 en matière de climat et d'énergie ?

L'année 2026 s'annonce décisive, avec plusieurs étapes importantes pour les entreprises industrielles. Pour le système ETS, **la publication des valeurs de référence des benchmark révisés et la confirmation – ou non – de l'application d'un facteur de correction intersectoriel (CSCF) auront une influence directe sur les coûts du carbone et la visibilité économique des installations concernées.**

Au niveau régional, 2026 marquera le début d'une phase concrète de mise en œuvre des accords volontaires en matière d'efficacité énergétique. En Wallonie, les entreprises traduiront en actions les pistes fermes identifiées lors des audits initiaux des conventions carbone et établiront les premiers rapports de suivi de leurs indices engageants. En Flandre, la dynamique autour de l'efficacité énergétique se poursuivra avec la construction du « nouveau visage » du mécanisme EBO après 2026, qui devra évoluer pour répondre aux défis actuels de la transition.

Au niveau fédéral, après l'annonce d'un budget pour la mise en œuvre de la norme énergétique, inDUFed intensifiera ses efforts pour garantir une application équilibrée et ciblée de cette norme. **L'objectif est clair : soutenir en premier lieu les entreprises qui en ont vraiment besoin, sans créer de perturbations ou de charges supplémentaires pour les autres consommateurs industriels.**

Enfin, l'électrification des sites industriels reste une priorité absolue. Les solutions de flexibilité de plus en plus souvent proposées seront soigneusement évaluées en fonction de la réalité et des spécificités de notre secteur, tout en restant attentifs aux défis persistants liés aux coûts et aux longs délais de raccordement au réseau électrique.

Représentations



Union Européenne



CEPI
(European association representing the paper industry)

- Assembly of director generals
- General Assembly
- Climate and energy committee
- Issue Group EU ETS
- Environment committee
- Recycling committee
- Food Contact Group
- Food Contact coordination Group
- Task Force Design for recycling → inDUFed as Chair
- Issue Group Chemical Strategy on Sustainability
- Forestry Committee



FEVE
(European container glass federation)

- Product & Environment committee
- CEP 90
- Close the glass loop platform
- Market Place Committee
- Energy committee



CITPA
(Confederation of Paper and Board Converters in Europe)

- General Assembly
- Environment committee
- Product Safety Committee – chair



GAE
(Glass Alliance Europe)

- General Assembly
- Executive Committee as Chair
- Environment committee



FEFCO
(European Federation of Corrugated Board Manufacturers)

- Regulatory Affairs committee



Glass for Europe

- Environment committee
- ERC – External Relations Committee
- NPG – National Partners Group
- TPC – Transformation and procession Committee

Cross Sectoral working groups

- Cross Sector Group on Food Contact
- Printing Ink Joint Industry Task Force → inDUFed as Chair
- EFSA: Stakeholder Forum
- National / Fédéral – Nationaal / Federaal

VBO FEB FEB
Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique

- Conseil d'Administration
- Commission des Questions Sociales
- Groupe de Travail Central
- Commission énergie et climat
- Plateforme Emballage
→ inDUfed est Président : GT définition
- Commission Développement Durable
- Commission Economie Circulaire
- GT politique de produits
- Business expert group Data & AI

febeliec FEBELIEC
Fédération Belge de l'Électricité, du Gaz et de l'Énergie

- Board
- WP Electricity
- WP Gas
- WP Renewable energy
- TF indirect compensation

filpap Filpap
Cellulose Fiber Revival

- Conseil d'Administration
- GT recyclabilité

IBE-BVI BVI-IBE
GROUP

- Conseil d'Administration
- College van bestuurders

Service Public Fédéral – TF
Food contact materials

Fostplus Fost Plus

- Conseil d'Administration
- Comité Stratégique
- Audit Comité
- Materials Comité
- GT Point Vert
- GT prestations de services aux membres

PMC
(producteurs de matériaux de construction)

- Conseil d'administration

Renovate Belgium
RENOVATE BELGIUM

NBN NBN
Bureau de Normalisation

- Conseil d'Administration

INISMa INISMA
Belgian Centers, Research Center

- Conseil d'Administration

valipac Valipac

- Conseil d'Administration
- Executive Committee

Commissions Paritaires
100-115-129-136-221-222-200

ONVA Office National des Vacances Annuelles
CVBPG VKHPG

- Comité de Gestion

VC Caisse de Vacances bois-papier
CVBPG VKHPG

Service fédéral des Pensions

- Conseil pour le Paiement
- Comité de Gestion

Comités de Gestion FSE
115-129-136-221-222
Agence FSE
Fonds social européen

INAMI
INAMI

- Comité de gestion salariés

CEFOVERRE
CENTRE DE COMPÉTENCE
→ Conseil d'administration

Paper Pack Skills
PaperPackSkills
Research Team & Innovation

Vlaanderen Flandre
verbeelding werkt

VOKa Vlaams netwerk van ondernemingen

- Directiecomité Vlaams Wergeversplatform
- SG Milieu
- Werkgroep Onderwijs en Arbeidsmarkt
- SG Energie
- WG Water
- WG Innovatie
- WG Omgeving
- WG Communicatie

Commissie EBO (energiebeleids-overeenkomst)
EBO VLAANDEREN

VEKA – ETS doelgroepenoverleg
VLAAMS ENERGIE- & KLIMAATAGENTSCHAP

Cogen Vlaanderen

- WKK platform
- WG bio-WKK



Les organes de décision et l'équipe

L'Assemblée générale

Représentants de l'industrie de production de pâte, papier et carton (Cobelpa)

- Pierre Macharis, VPK Packaging Group
- Jacky Dechamps, Essity Belgium
- Daniel Andrzejak, Stora Enso Langerbugge

Représentants de l'industrie de transformation du papier et carton (Fetra)

- Remco Maandag, Van Grasdorff
- Vincent Chaidron, Smurfit Kappa
- John de Somer, Van Genechten Biermans

Représentants de l'industrie du verre (Fédération de l'Industrie du Verre)

- Ronny Van Broekhoven, AGC Glass Europe
- Olivier Douxchamps, Knauf Insulation
- Franky Symoens, Polypane

Le Conseil d'Administration

Le Président

- Remco Maandag, Président de Fetra

Les Administrateurs

- Pierre Macharis, Président Cobelpa
- Ronny Van Broekhoven, Président de la FIV

L'équipe

La Direction générale

- Thomas Davreux, Managing Director

Le Social

- Lieve Vanlierde, Head of Social Affairs Department & HR Manager
- Isabelle Standaert, Coordinator Fonds de Sécurité d'Existence
- Ilona Swenne, Social Advisor
- Diana Gultekin, Management Assistant
- Gunther Melis, Sector Consultant Coordinator
- Nathalie Govaerts, Sector Consultant
- Emma Van Heddegem, Sector Consultant

La Durabilité

- Emilie Butaye, Head of Sustainability Department
- Marc Bailli, Sustainability Senior Advisor
- Willem van Veen, Sustainability & Food Contact Senior Advisor

L'Économie

- Thomas Pollet, Glass Specialist & Digitalization Manager
- Matt Frère, Statistics Senior Advisor
- Anne-Sophie Carton, Economic & Product Promotion Department Assistant

La Communication

- Alexia van Daele, inDUfed & Papier.be Communication Manager



Wallonie

AKT FOR WALLONIA
AKT for Wallonia

- Conseil d'Administration
- Conseil des Fédérations
- Conseil stratégique
- Commission Emploi-Formation-Enseignement
- Commission Cadre de Vie
- GT Accord de branche - Convention carbone
- GT PACE 2030
- GT Permis
- GT PFAS

CESE Wallonie
Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

- Pôle Energie
- Pôle Environnement - section sol

Cluster Cap Construction

IFAPME



Bruxelles

Conseil de l'Environnement (RBC)

Cluster Ecobuild

Mai 2026 – © inDUfed

Éditeur responsable : Thomas Davreux
Crédits photographiques : inDUfed asbl / Shutterstock
Design : Antoine Jovenet

Place du Champ de Mars 2
1050 Bruxelles

Courriel : indufed@indufed.be
Téléphone : +32 (0)2 542 61 20
www.indufed.be

Ce rapport d'activités est imprimé sur du papier eco-responsable
certifié FSC. 100% ECF - ISO 14001 et 9001

